



SESSION  
02/06/2025

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le 06 JUIN 2025

ID : 007-210703195-20250602-DELIB2025\_068-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

## COMMUNE DE LE TEIL

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice :	29	L'An Deux Mille Vingt Cinq, le deux juin dans la salle Caravane Monde,
Présents :	22	à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire
Absents :	7	sur convocation en date du vingt-sept mai et sous la présidence de Monsieur
Votants :	26	Olivier PEVERELLI, Maire.
Pour :	25	<u>Présents (22)</u> : MM. Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Curtius,
Abstention :	1	Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Laville,
Opposition :		Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.
Quorum :	15	<u>Excusés avec pouvoir (4)</u> : M. Dersi (pouvoir à M. Peverelli), Mme Gailland
		(pouvoir à Mme Tolfo), Mme Valla (pouvoir à Mme Guillot), M. Vallon (pouvoir à
		M. Noël).
		<u>Absents (3)</u> : Mme Keskin, Lorenzo, Michelon.
		<u>Secrétaire</u> : M. Chezeau

**Objet : Rénovation de l'îlot Marceau, vente de la maison située parcelle BD 382 sise 52 rue Kléber à le Teil (lot n°2 de l'Appel à Manifestations d'Intérêt) à Mme Claire SANSANO épouse CHAUSSY**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) signé le 16 juillet 2020 et son avenant n°1 du 10 mars 2023 ;

Vu la convention pluriannuelle de renouvellement urbain sur le « Cœur de ville », signée le 18 décembre 2018 et ses avenants n°1 du 25 novembre 2021 et n°2 du 25 mai 2023 ;

Vu la convention opérationnelle « Marceau » signée le 24 octobre 2022 entre l'EPORA, la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron et la Commune de Le Teil ;

Vu la délibération n°2024-046 du Conseil municipal en date du 8 avril 2024 portant approbation du programme de l'opération, de son budget et de son plan de financement prévisionnel, de l'appel à manifestations d'intérêt, de son règlement, de la composition du jury de sélection et de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Ardèche Habitat ;

Vu la délibération n° 2004-106 du Conseil municipal en date du 25 novembre 2024 portant approbation de l'acquisition à EPORA de 6 maisons individuelles à réhabiliter de l'îlot Marceau faisant l'objet de l'Appel à Manifestations d'Intérêt ;

Considérant le Jury du 3 octobre 2024 et les lauréats identifiés en réponse à l'Appel à Manifestations d'Intérêt du projet de l'îlot Marceau lié à la cession de parcelles avec charge de réhabiliter le bâti ;

Considérant la lettre valant avis des domaines en date du 26 août 2024 référencée 2024-07319-57003 ;

Considérant le prix de cession identifié, pour un ménage aux revenus très modestes selon les plafonds de ressources ANAH, au sein de l'annexe livret de parcelle du règlement de l'Appel à Manifestations d'Intérêt du projet de l'îlot Marceau lié à la cession de parcelles avec charge de réhabiliter le bâti ;

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le

06 JUIN 2025

ID : 007-210703195-20250602-DELIB2025\_068-DE

Le Conseil Municipal,  
Après en Avoir Délibéré,

**DÉCIDE** de céder le bien immobilier BD 382, 52 rue Kleber à Le Teil au prix de 18 667 € à Madame SANSANO - Nom d'usage épouse CHAUSSY Claire.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, à Monsieur Bernard NOËL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme et à Monsieur Alain MAZEYRAT, en sa qualité d'Adjoint à la reconstruction, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution des présentes.

Le Maire,



Olivier PEVERELLI

Pour extrait conforme



Le Secrétaire de séance,



Aurélien CHEZEAU

